

historiques, la Société botanique ainsi que la Société des sciences médicales.

Le prince-lieutenant montra beaucoup d'intérêt pour les travaux archéologiques favorisés par les déblaiements que demandaient les travaux de la voirie et la construction des chemins de fer. Aussi fit-il que la Société archéologique disposât toujours des fonds nécessaires. (75)

On savait que le stadhouder subventionnait certaines oeuvres sociales luxembourgeoises. Mais ce que l'on ignorait plus ou moins c'est qu'il « prêtait son appui à de nombreuses sociétés de capitalistes et d'ouvriers, créées aux Pays-Bas pour construire des habitations remplissant toutes les conditions d'hygiène voulues en faveur de la classe si digne d'intérêt du travailleur néerlandais. »

Etant donné les connaissances et expériences que le prince avait acquises au cours de ses voyages, de grandes entreprises maritimes, commerciales ou industrielles néerlandaises étaient heureuses de le voir participer à leurs affaires. « Ce qui plus est, cette intervention était d'autant plus large que les moments de crise étaient difficiles. Nombreuses en effet sont les entreprises dans lesquelles il fournit, à ses risques et périls, une grande partie du capital alors que le monde financier semblait hésitant et n'osait mettre ses fonds dans des affaires qui ne lui semblaient pas fournir au premier abord toutes les garanties de sécurité et de bénéfices désirables. » On cite à ce sujet la Maatschappij Zeeland, la Maatschappij Nederland (1870) ainsi que la Kgl. Stoomvaartmaatschappij.

Même politique poursuivie au Luxembourg, comme le témoigne un de ses anciens collaborateurs auquel nous cédon d'autant plus volontiers la parole qu'il n'avait aucune raison de souligner les mérites du prince-lieutenant :

« Animé du plus ardent désir de contribuer au développement de la richesse nationale, il avait toujours des fonds disponibles, pour soutenir des entreprises qui lui paraissaient avoir de l'utilité générale ; il avançait, sans presque aucun soin de ses intérêts personnels, des sommes considérables, soit pour servir à créer des établissements industriels, soit pour maintenir en activité ceux qui ne prospéraient pas ; pour favoriser les progrès agricoles, il donnait aux sociétés agricoles des subsides qui n'étaient pas inférieurs à ceux de l'Etat. » (77)

Cette condescendance pour les intérêts économiques du Grand-Duché cadrait d'ailleurs parfaitement avec la conception de bon père de famille que le prince Henri avait fait sienne en surveillant de haut les affaires de la maison royale.